

La Présidente fédérale
N/Réf. PAG 2020/054

Paris, le 12 novembre 2020

Objet : Télétravail pour les agents de la Fonction publique territoriale dans le cadre de la Covid-19.

Madame la Ministre,

Devant l'Assemblée nationale le 29 octobre dernier, le premier ministre a appelé à un recours au télétravail « *le plus massif possible* ». « *Dans le secteur privé, toutes les fonctions qui peuvent être télétravaillées doivent l'être cinq jours sur cinq* », a-t-il insisté.

« Le télétravail n'est pas facultatif. C'est obligatoire. La loi donne à l'employeur une obligation de protection de la sécurité et de la santé des salariés. Si 100% de vos tâches peuvent être faits à distance, vous devez être en télétravail », a dit la ministre du Travail Élisabeth Borne lors du Grand Jury RTL, LCI, Le Figaro dimanche 1^{er} novembre.

Préalablement à ces déclarations, dès le 7 octobre vous aviez adressé une circulaire relative au renforcement du télétravail dans la Fonction publique de l'État dans le cadre de la crise sanitaire.

La **FA-FPT** attend que, sans tarder, des dispositions similaires et égales sur l'ensemble du territoire national soient prises à destination des agents des collectivités territoriales dont les fonctions peuvent être télétravaillées.

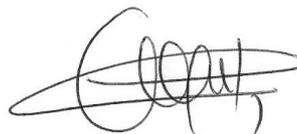
Les obligations des employeurs territoriaux en matière de sécurité et de santé des agents ne sont pas négociables, elles le sont encore moins dans le cadre de la crise sanitaire que nous traversons. Celles-ci ne peuvent être laissées à la libre appréciation des employeurs territoriaux sans qu'il soit donné un cadre contraignant à la mise en œuvre de ces dispositions.

La **FA-FPT** attend que vous vous engagiez, sans tarder, à prendre des dispositions similaires pour ces agents publics en première ligne de cette crise sans précédent, en obligeant leurs employeurs territoriaux au renforcement du télétravail.

La **FA-FPT** souhaite que vous fassiez votre, l'expression de la ministre du travail pour les employeurs publics : « Le télétravail n'est pas facultatif. C'est obligatoire ».

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Martine GRAMOND-RIGAL
Présidente de la **FA-FPT**



Madame Amélie DE MONTCHALIN
Ministre de la Transformation et de la Fonction publique
HÔTEL DE ROTHÉLIN-CHAROLAIS
101, RUE DE GRENELLE
75700 PARIS